



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

33 4641 01 Számítógép-kezelő

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Opérateur/-trice informatique  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- Gestion, exploitation et utilisation de base des logiciels utilisés dans de divers domaines de la vie sociale et économique, dans le travail de bureau et administratif concernant un domaine donné, dans le travail professionnel et administratif des entités économiques,
- Capable de manipuler différents types d'ordinateurs,
- Capable d'effectuer des tâches de routine,
- Capable de contrôler le processus de mise sous tension de l'ordinateur et des périphériques associés,
- Effectuer des tâches quotidiennes régulières liées au fonctionnement du système informatique,
- Gestion des systèmes d'exploitation,
- Soutien informatique pour les tâches commerciales, statistiques et administratives,
- Traitement de texte, gestion de tableurs, gestion de bases de données, préparation de présentations, conception graphique, gestion de réseaux d'information

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

4220 Fonctions et métiers administratifs liés à l'informatique  
3139 Autres métiers informatiques

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©



## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		684 heures

### Niveau d'entrée requis:

- Achèvement du cycle de scolarité primaire
- Un certificat d'aptitude médicale est exigé

### Informations complémentaires:

#### MATIERES OBLIGATOIRES DE THEORIE PROFESSIONNELLE

Connaissances de base en informatique	100 heures
Présentation	100 heures
Configuration des paramètres du réseau d'information	100 heures
Gestion des bases de données	100 heures
Remplit par organisateur d' examen.	

#### MATIERES OBLIGATOIRES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Traitement de texte	100 heures
Gestion de tableurs	100 heures
Gestion des bases de données	100 heures
Conception graphique	100 heures
Remplit par organisateur d' examen.	

### Information complémentaire (y compris la description de la méthode nationale de qualification):

Le système de qualification est fondé sur les exigences professionnelles et d'examen établies selon des critères et structure uniformes, prévues par la législation. Elles comprennent les éléments suivants:

- le numéro d'identification, l'intitulé de la qualification professionnelle tels qu'ils figurent dans la Liste Nationale des Formations (OKJ) et le numéro FEOR y associé (FEOR – Systeme de classification type des professions),
- les pré-requis scolaires et professionnels nécessaires pour la formation, les exigences en matière d'aptitude à la profession et de compétences professionnelles, ainsi que la pratique requise,
- l'emploi, l'activité les plus caractéristiques auxquels la qualification professionnelle donne accès, ainsi que la description sommaire du métier, la liste des qualifications professionnelles proches,
- la durée de la formation nécessaire pour obtenir la qualification professionnelle, le nombre d'heures maximum, la part de la formation théorique et pratique, le nombre d'années de formation professionnelle à l'école de formation professionnelle, la durée de la formation professionnelle initiale, la possibilité d'organiser un examen de niveau permettant d'évaluer l'efficacité de la formation pratique,
- les exigences professionnelles de la qualification professionnelle,
- les exigences relatives à l'examen professionnel.

Les exigences professionnelles et d'examen sont qualifiées par les commissions des groupes de métiers de la Liste Nationale des Formations et par le Conseil National de la Formation Professionnel, puis elles sont publiées dans une règle juridique.

Accès aux exigences professionnelles et d'examen : <http://www.nive.hu>

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:  
Date de délivrance: 2023.09.14

CACHET